We Are Nature.Brussels ASBL
Avenue des Cailles 34
1170 BRUXELLES
info@wearenature.brussels

www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS :
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

Communiqué de presse 30 octobre 2026

Abattage des arbres rue du marché aux herbes : We Are Nature a déposé plainte auprès du procureur du Roi

Le 29 octobre 2026, l'ASBL We Are Nature a déposé ***plainte avec déclaration de partie lésée auprès du procureur du Roi de Bruxelles****, contre la ville de Bruxelles et toute personne ayant ordonné aux services communaux de procéder à l'abattage des arbres de la rue du Marché aux Herbes – place de l'Agora.*

Le 23 octobre dernier vers 14h40, alors que sévissait la tempête « Austen », un arbre mal en point s'abattait sur la terrasse de la brasserie « Ommegang », faisant trois blessés. Le soir même, la ville de Bruxelles faisait procéder à l'abattage de 3 autres arbres, et à l'élagage radical de 2 autres individus sur la même place, au motif que ces arbres risquaient également de tomber.

A priori, ces abattages et élagages radicaux ont été réalisés sans permis, alors que ces autorisations sont indispensables pour de tels actes sauf si les arbres sont mourants, ce qui n'était manifestement pas le cas. Abattre et élaguer radicalement des arbres sans permis constitue une infraction pénale.

Aucune autre mesure de prévention et de précaution n'a été prise par les autorités communales, comme l'installation d'un périmètre de sécurité et/ou la fermeture des terrasses, alors que ce type de mesure aurait pu permettre d'éviter un autre accident et de **préserver les arbres**.

Cela est d'autant moins compréhensible que le pays avait été placé en « alerte jaune » par l'IRM dès le 22 octobre, et que Bruxelles avait été placé en alerte orange le 23 octobre. **Bruxelles Environnement avait fait procéder à la fermeture des parcs**, précisément pour éviter ce genre d'accident.

Cet abattage intempestif et *a priori* réalisé sans autorisation a suscité une vive émotion publique.

Outre qu'il témoigne de l'absence de considération adéquate pour les arbres qui sont des êtres vivants, cet acte révèle **l'impréparation de la commune au changement climatique et à l'adaptation aux impacts inévitables de l'élévation des températures.**

La commune a indiqué vouloir protéger la population de la chute d'arbres dont l'un des spécimens de la place, arraché par la tempête « Austen » avait été fragilisé par les vagues de chaleur et la sécheresse de cet été 2026 caniculaire.

We Are Nature.Brussels ASBL
Avenue des Cailles 34
1170 BRUXELLES
info@wearenature.brussels

www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS :
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

Or, le changement climatique rend les tempêtes, mais également les vagues de chaleurs et les sécheresses, et les autres types d'**épisodes météorologiques extrêmes plus Fréquents, Longues, Intenses et Précoces (FLIP)**[1]**.**

Les arbres, comme la végétation, la biodiversité et les sols vivants, constituent des alliés puissants et non-substituables pour nous adapter à l'élévation des températures et réduire les impacts du changement climatique. Ainsi les arbres de la rue du marché aux herbes contribuaient à réduire la température et à améliorer la qualité de l'air sur une place presque entièrement minéralisée et soumise à l'effet d'îlot de chaleur urbain.

En procédant de manière précipitée et *a priori* illégale à un abattage et un élagage radical d'arbres jugés affaiblis par les effets de deux impacts du changement climatique (les canicules et la sécheresse), au motif de se prémunir des effets d'un autre type d'impact climatique (la tempête), les autorités communales ont de facto organisé l'aggravation des effets des deux premiers impacts, et réduit nos capacités d'adaptation. Il fera en effet nettement plus chaud sur la place dépeuplée de ses arbres lors des prochaines canicules. Cela contribuera à aggraver la sécheresse localement. Et ces deux facteurs rendront nettement plus difficile la croissance et la survie de la végétation qui sera replantée.

Le changement climatique modifie l'ensemble de nos conditions de vie, singulièrement en ville où ses impacts se font sentir de manière intensifiée par la minéralisation de l'environnement.

We Are Nature le souligne : « ***pour que Bruxelles reste habitable à l'avenir, il est indispensable que la nature – en ce compris les arbres – n'y soit plus considérée comme un environnement, un décor extérieur, un ensemble de mobilier urbain, voire une nuisance, mais comme une centralité vivante qui soutient toutes les fonctions urbaines et qu'il faut donc prioritairement protéger*** ».

Face au retard des pouvoirs publics en matière d'adaptation au changement climatique, **le droit et la Loi sont appelés à jouer un rôle prépondérant** dans cette nécessaire évolution.

L'ASBL We Are Nature s'est déclarée personne lésée par l'abattage intempestif et *a priori* illégal de ces arbres.

1 https://www.youtube.com/shorts/6oiKU9s8Ssw